

Déclaration de rendement

N° 0035-2013/07/01

1. Type d'article de construction :

HWAM I 30/65

insert à combustible solide et sans alimentation d'eau chaude

EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

2. Identification de l'article de construction :

HWAM I 30/65

3. Usage(s) prévu(s) de l'article de construction :

Insert à combustible solide et sans alimentation d'eau chaude

4. Nom et adresse du fabricant :

HWAM A/S

Nydamsvej 53

DK-8362 Hørning

Danemark

www.hwam.com / www.wiking.com

5. Nom et adresse du représentant agréé :

Non applicable.

6. Systemerne for vurdering og kontrol af konstansen af byggevarens ydeevne (AVCP):

Système 3.

7. Tâche(s) de l'organisme notifié, s'il y a lieu :

Rhein-Ruhr Feuerstätten Prüfstelle GmbH, organisme notifié n° 1625,

a effectué l'essai de type conformément à la norme

EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 selon le système 3

et délivré le rapport d'essai n° 29 09 2014.

8. Rendement déclaré

Spécifications techniques harmonisées	EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007
Caractéristiques importantes	Rendement
Résistance au feu	
Réaction en cas d'incendie	AI
Distance par rapport aux matériaux combustibles	Distances minimum, en mm Épaisseur de l'isolant à l'arrière: 40 Épaisseur de l'isolant sur le côté: 40 Épaisseur de l'isolant au-dessus de l'insert: 140 Épaisseur de l'isolant sous le fond de l'insert: 40 Partie frontale/devant le poêle: 800 Par rapport au sol/sous le poêle: 300
Risque de chute à l'extérieur des combustibles enflammés	Admis
Émission de produits de combustion	CO: 0,12 % NOx: 93 mg/m ³ THC: - mg/m ³ PM: 28 mg/m ³
Température en surface	Admis
Sécurité électrique	Admis
Facilité de nettoyage	Admis
Pression maximale dans le réservoir d'eau en service	- bar
Température des fumées à la puissance thermique nominale	302 °C
Résistance mécanique (faculté de porter la cheminée/le tuyau des fumées)	Non indiquée / non essayée (NPD)
Puissance thermique	
Puissance nominale	10,0 kW
Puissance de chauffage ambiant	10,0 kW
Puissance de production d'eau chaude	- kW
Coefficient de rendement	78,5 %

9. Le rendement de l'article de construction indiqué aux points 1 et 2 est conforme au rendement déclaré au point 8.

La présente déclaration de rendement est délivrée sous l'unique responsabilité du fabricant indiqué au point 4.

Signé pour et au nom du fabricant :

Hørning, 01.07.2013

Torsten Hvam Sølund, Chef technique

